



Ordre du Jour du Conseil Communal du 27 avril 2012

1) Intégration de deux parcelles sis « rue Helen Buchholtz » dans le Domaine Privé Communal

La Ville intègre deux parcelles, inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Helen Buchholtz » sous les n° 1117/17986 et 1185/18088, d'une contenance de 8 ares 96 centiares respectivement 1 centiare appartenant au Domaine Public de la Ville dans le Domaine Privé Communal. Cette intégration se fait en vue d'un acte d'échange avec l'Etat pour la première parcelle, et en vue d'un acte de vente avec la copropriété Marco Polo pour la deuxième parcelle.

2) Acte de vente entre la Ville et la copropriété « Résidence Marco Polo »

Acte de vente par devant Maître Blanche Moutrier par lequel la Ville cède à la copropriété « Résidence Marco Polo » une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Helen Buchholtz », n° 1185/18088, d'une contenance de 1 centiare pour un prix de 500,- EUR. La cession se fait pour ajuster les limites entre le domaine public et le bâtiment de la copropriété.

Acte du 27 avril 2012 par devant Maître Blanche Moutrier

3) Acte de renonciation à un droit de préemption

Acte par devant Maître Jean-Joseph WAGNER par lequel la Ville renonce à son droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section B de Lallange, au lieu-dit « rue du Cinquantenaire », n° 163/2392, adresse 1, rue du Cinquantenaire. Les frais de l'acte sont à charge des propriétaires actuels, Monsieur Antonio FERNANDES et Madame Sandy BERCHEM GONCALVES.

Acte du 27 avril par devant Maître Jean Joseph Wagner

4) Acte d'acquisition entre la Ville et les consorts KREFF

Acte d'acquisition administratif par lequel la Ville acquiert des Monsieur Julien François KREFF et de son épouse Madame Marie Louise Eve SCHMITZ ainsi que de Madame Monique Virginie Josiane KREFF et de son époux Monsieur Edgar Mathias Camille SEBURGER une maison d'habitation sis 60, rue Léon Weirich à L-4348 Esch-sur-Alzette. Il s'agit alors d'une parcelle inscrite au cadastre dans la commune



d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Léon Weirich », n° 1668/15310 d'une contenance de 1 are 44 centiares, ainsi que de 1/18^{ème} indivis des parcelles 1668/15298, 1668/15299 et 1668/15309 d'une contenance de 49 centiares, respectivement 79 centiares et 72 centiares, chemin d'exploitation au même lieu-dit. La transaction se fait pour un prix de 240.000,- EUR et est faite pour l'aménagement d'un logement communal à caractère social, donc dans un but d'utilité publique.

Acte administratif du 27 avril 2012

5) Acte d'échange entre la Ville et le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat

Acte d'échange administratif par lequel la Ville cède au Fonds deux parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, n° 2776/18153 au lieu-dit « rue Laura Bassi » d'une contenance de 35 ares 47 centiares et le n° 2798/18168 au lieu-dit « rue Guillaume Capus » d'une contenance de 2 ares 75 centiares. Le Fonds cède à la Ville trois parcelles, inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, n° 2776/18148 au lieu-dit « rue Sophie Germain » d'une contenance de 1 are 27 centiares, n° 2776/18149 au lieu-dit « rue Sophie Germain » d'une contenance de 2 centiares et le n° 2775/18164 au lieu-dit « rue Louis Braille » d'une contenance de 12 ares 8 centiares. Les parcelles sont entièrement évaluées à 5.000,- EUR par are ce qui donne une valeur cédée par la Ville de 191.100,- EUR contre une valeur cédée du Fonds de 66.850,- EUR ce qui nous donne une soulte de 124.250,- EUR en faveur de la Ville. Le présent échange se fait dans l'intérêt du projet urbanistique « Wunnen am Park », donc dans un but d'utilité publique.

Acte administratif du 27 avril 2012

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2012

Service des Biens Communaux
Janine BISSDORFF